

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 18 MARS 2013

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme TALARMAIN, absente excusée qui a donné pouvoir à M. TALARMIN, et de M. BOURLÈS, absent excusé qui a donné pouvoir à M. BONAVENTUR. Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

## DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.)

Les trois D.I.A. reçues concernent la vente des propriétés suivantes :

- YR 525, 527 (la moitié indivise) ; 475 route de Creac'h duan, terrain bâti, 583 m<sup>2</sup> ;
- ZI 269, 12 streat ar stivell, bâti, 729 m<sup>2</sup>;
- YS 72p (lot 1), rue du goelo, non bâti, 700 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas user du droit de préemption de la commune.

## SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA COMMUNE EN 2013

Après présentation des propositions émises par les commissions « vie associative, vie culturelle, patrimoine » et « finances », le Conseil Municipal arrête les décisions suivantes :

Critères 2013 :

- Associations communales :
  - o Participation annuelle de 11,40€ par licencié de moins de 18 ans et de 5,70 € par licencié de plus de 18 ans comme en 2012.
  - o Frais de déplacement : mêmes critères et même tarif par km qu'en 2012 (Les frais de déplacement pour les compétitions hors département sont subventionnés à hauteur de 0,03€/km)
- Associations extra-communales :
  - o Pas d'augmentation du montant de subvention par rapport à 2012 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les critères de répartition et de participation énoncés ci-dessus et arrête les subventions 2013 suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	REPARTITION PAR AGE				Vote 2013
	- 18 ans		+ 18 ans		
	Nb	Montant	Nb	Montant	
BADMINTON DU BOUT DU MONDE	38	433,20	41	233,70	<b>666,90</b>
BOXE THAI	14	159,60	20	114,00	<b>273,60</b>
CORSEN HANDBALL	34	387,60	23	131,10	<b>518,70</b>
DOJO	27	307,80	1	5,70	<b>313,50</b>
EQUILIBRES	54	615,60	36	205,20	<b>820,80</b>
ES CORSEN	69	786,60	21	119,70	<b>906,30</b>
PLOUARZEL BASKET CLUB	106	1 208,40	59	336,30	<b>1 544,70</b>
PLOUARZEL VELO LOISIRS	0	0,00	11	62,70	<b>62,70</b>
SKOL GOUREN	14	159,60	5	28,50	<b>188,10</b>
TENNIS CLUB	69	786,60	27	153,90	<b>940,50</b>
YAMA-CLUB	33	376,20	17	96,90	<b>473,10</b>
L'OISEAU LYRE	41	467,40	38	216,60	<b>684,00</b>

MUS'IROISE	7	79,80	5	28,50	108,30
ESA	117	1 333,80	114	649,80	1 983,60
ESA : frais d'entretien du club house					1 400,00
ADMR					780,00
CLUB DU MENHIR					792,00
FAMILLES RURALES					45 000,00
LES BIDOURICS					300,00
OFFICIERS MARINIERS					83,00
PECHE PLAISIR EN MER D'IROISE					154,00
PLOUAR-ZEN YOGA					83,00
SCRABBLE					83,00
SWING PENN AR BED					83,00
TRE-ARZH + TUD HA BRO					960,00
UNC -UNC/AFN					247,00
COMITÉ DE JUMELAGE					83,00
LA SAUCE PIQUANTE					75,00
LES MAINS AGILES					75,00

#### Associations hors commune :

Secours catholique : 128,00 € ; Les restaurants du cœur : 50,00 € ; F.N.A.T.H. (accidentés de la vie) : 43,00 € ; Association an avel vor (hôpital de Bohars) : 36,00 € ; Vie libre Saint Renan : 106,00 €, France Adot (don d'organes) : 36,00€ ; Croix rouge française : 68,00 € ; Association France Alzheimer 29 : 51,00 € ; Lud Eveil : 75,00 € ; SNSM Le Conquet : 46,00 € ; SNSM Aber Ildut : 46,00 € ; SNSM Molène : 46,00 € ; Bagad an Eor du : 112,00 € ; Beg an douar : 153,00 € ; Bibliothèque sonore du Finistère : 36,00 € ; Association électro-foot brestois : 48,00 €, Festival d'Armor Plougonvelin : 100,00€ ; Musikol (60€ par élève de Plouarzel) : 240,00€ ; KDanse : 100,00€.

**ARRÊTÉ DE NON-OPPOSITION À DÉCLARATION PRÉALABLE DU 28 MAI 2010 ET  
ARRÊTÉ DE NON-OPPOSITION MODIFICATIF À DÉCLARATION PRÉALABLE DU  
14 AOÛT 2012 DÉLIVRÉES À LA COMMUNE DE PLOUARZEL – KERGLONOU -  
ANNULÉES LE 22 FÉVRIER 2013 PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
RENNES : REQUÊTE EN APPEL DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE  
NANTES**

Monsieur Le Maire établit un rappel des faits :

Par une décision du 28 mai 2010, Monsieur Le Maire délivre un arrêté de non-opposition à déclaration préalable, DP n° 029 177 10 000 53, à la commune de Plouarzel pour la consolidation et la mise en sécurité des ruines de l'ancienne forge de l'Aber Ildut sur un terrain situé au lieu-dit Kerglonou.

Le 20 juillet 2010, l'Association pour la Protection de l'Aber Ildut (AP-Ildut) dépose une requête en annulation de la décision de non-opposition à déclaration préalable du 28 mai 2010 au Tribunal Administratif de Rennes.

Par une décision du 14 août 2012, Monsieur Le Maire délivre un arrêté de non-opposition modificatif à déclaration préalable, DP n° 029 177 12 000 77, à la commune de Plouarzel.

Le 2 octobre 2012, l'Association (AP-Ildut) dépose une requête en annulation de la décision modificative de non-opposition à déclaration préalable du 14 août 2012 au Tribunal Administratif de Rennes.

Par un jugement en date du 22 février 2013, le Tribunal administratif de Rennes annule l'arrêté de non-opposition à déclaration préalable du 28 mai 2010 et l'arrêté de non-opposition modificatif à déclaration préalable du 14 août 2012, délivrés par le Maire, en

vertu des dispositions des articles L. 146-6 ; R. 146-2 et L. 146-4 I et III du code de l'urbanisme.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'interjeter appel de ce jugement devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes pour cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à interjeter appel du jugement du 22 février 2013 du Tribunal administratif devant la Cour administrative d'appel de Nantes compte tenu de l'intérêt communal.

<b>COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.) ET DÉCISIONS EN DÉCOULANT</b>
--

- Restructuration de la salle de sport de l'espace polyvalent.

Lot n°2 – Bardage – isolation par l'extérieur : Une partie des travaux ne seront pas réalisés. Un autre programme de réhabilitation extérieure du bâtiment sera étudié. De ce fait, le Conseil Municipal est appelé à délibérer et, à l'unanimité, entérine la moins-value d'un montant de - 34 528,93€ TTC par rapport au marché initial passé avec l'entreprise BIHANNIC. Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tout document utile en ce sens.

- Cellules commerciales

Suite à des travaux modificatifs par rapport aux devis de base, différents avenants et moins-values sont présentés au Conseil Municipal, qui après en avoir délibéré, arrête les décisions suivantes :

Lot	entreprise		montant du marché en € H.T	Avenants n° 1 et 2	Avenants		montant total en € HT	% du marché
					Montant en € H.T.	N°		
1	FOREST	Gros œuvre	158 500,00	20 047,40	+ 1 244,95	3	179 792,35	0,70
2	BIHANNIC	Étanchéité	33 333,76		- 6 888	1	26 445,35	- 20,66
3	CLAIRALU	Menuiseries extérieures alu	37 180,00		- 242,00	1	36 938,00	- 0,65
4	GRANIT BRETON	Cloisons sèches menuiseries int	21 980,09		+2 218,77	1	24 198,86	10,09
5	GELEBART	Faux plafonds	8 075,68		0		8 075,68	0
6	GOURVES	Plomberie Sanitaire	7 003,47		+ 859,00	1	7 862,47	12,27
7	BLEUVEN MONOT	Électricité VMC Chauffage	15 521,91		+ 1 769,65	1	17 291,56	11,40
8	CESBRON	Chambres froides	17 690,00		+ 2 500,00	1	20 190,00	14,13
9	GRANIT BRETON	Revêtements de sols	16 906,00		0		16 906,00	0
10	QUEMENEUR	Peinture	8 504,22		0		8 504,22	0
<b>TOTAL MARCHÉ INITIAL + avenants 1,2 lot 1</b>			<b>344 742,53</b>					
<b>TOTAL MARCHÉ</b>			<b>346 204,49</b>					

- Une nouvelle opération de travaux va être mise en œuvre pour réaliser la restructuration de l'ancienne maison d'habitation Kérébel. En effet, deux nouveaux commerçants souhaitent s'installer dans ce bâtiment :
  - Au rez de chaussée : une auto-école ;

- Dans le hall du rez de chaussé et la totalité de l'étage : un photographe. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour choisir les premières entreprises et retient les propositions de la commission, à savoir :

entreprise		devis en € H.T	TTC
GOURVES	Plomberie	2 319,00	2 773,52
BLEUVEN MONOT	Électricité VMC chauffage	5 257,80	6 288,32
CESBRON	chambres froides	13 431,00	16 063,47
<b>TOTAL</b>		<b>21 007,80</b>	<b>25 125,31</b>

#### •Vestiaires et tribunes du stade Louis Le Ru à Menez-Crenn

L'assemblée prend connaissance des résultats des consultations qui ont été lancées et, après délibération, retient les propositions de la Commission d'appel d'offres, à savoir :

- Mission SPS et contrôle technique : entreprise VERITAS, pour un montant de 2 176,72 € TTC pour la mission SPS et 4 467,06 € TTC pour le contrôle technique ;
- Étude de sol : entreprise FONDASOL (2 188,68 € TTC) ;
- Bureau d'architecte : PRISME Architecte, au taux d'honoraires de 8,50%.

#### **FIXATION DES LOYERS DES DEUX COMMERCES CRÉÉS DANS L'EX-MAISON KÉRÉBEL**

Après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité, arrête le montant des loyers des espaces commerciaux créés dans l'ancienne maison d'habitation jouxtant les nouvelles cellules commerciales comme suit :

- Rez de chaussée : 500 € par mois (projet d'installation d'une auto-école) ;
- Étage : 300 € par mois (projet d'installation d'un photographe).

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer les baux des espaces commerciaux situés dans la maison (ex propriété Kerebel) et tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

#### **PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2013**

##### • Propositions de la commission

⇒ La commission propose de réaliser un nouveau tronçon de la route de Trézien en enrobé, de Kervoulouarn jusqu'aux 2 croix, avec continuité du cheminement doux (piétons et cyclistes). Il est demandé à Monsieur le Maire de rencontrer la famille Morvan pour l'acquisition de l'emprise nécessaire à la réalisation du projet.

⇒ Les membres de la commission se sont également déplacés route de Kervilon afin de valider le projet d'aménagement de la partie basse de la route (de la rue du port à la rue du Lannic). Il est proposé de réaliser un trottoir de 2,50 m de large, du côté gauche en descendant, dans le secteur le plus urbanisé, et de prévoir ensuite un talus pour séparer le cheminement piéton de la voirie jusqu'à la rue du Lannic. Le trottoir sera réalisé dans le cadre des quotas de voirie de la CCPI. La réfection de la chaussée sera également réalisée avec un enduit bicouche

⇒ Sur la liste présentée pour les travaux de revêtement à réaliser en bicouche, les opérations suivantes sont proposées par la commission :

- route de Kervoulou, sur 1 000 m ;
- route de Keramazé sur 350 m.

- ⇒ Travaux à réaliser avec les quotas de voirie CCPI :
- élargissement de la route de Langoulouman ;
  - goudronnage de l'impasse de Keralac'h ;
  - goudronnage du chemin d'accès au poste de refoulement de St Laurent ;
  - reprise voirie de la route de Coz Castel ;
  - empierrement + sablage du chemin de traverse du placître de Trézien.

• L'assemblée délibère et approuve le programme proposé par la commission, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer l'appel d'offres.

• Il est également décidé de lancer une étude en vue du réaménagement de la place des Halles.

#### **DIMINUTION DU NOMBRE DE MOUILLAGES SUR LE PLAN D'EAU DE PORSMOQUER-KERHORNOU, À LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION**

L'association des plaisanciers de Porsmoguer Kerhornou (APPK) a décidé en assemblée générale du retrait de dix mouillages sur le plan d'eau, et a procédé à cette opération. L'association APPK a adressé à la commune une attestation certifiant que les travaux ont été réalisés et précisant la nouvelle répartition des mouillages entre les communes.

Le plan d'eau dispose à présent de 68 mouillages dont 16 sur le territoire de Ploumoguer (au lieu de 22 précédemment), et 52 sur le territoire de Plouarzel (au lieu de 56).

Après avoir pris connaissance de ces informations et du nouveau schéma du plan d'eau, le conseil municipal est appelé à délibérer.

À l'unanimité, le conseil municipal se déclare favorable à ce nouveau schéma du plan d'eau. La taxe domaniale, répartie entre les plaisanciers, sera donc modifiée en conséquence par les services fiscaux.

#### **REPLACEMENT DE MATÉRIEL**

• Au centre multimédia : il est prévu de transférer 5 postes informatiques actuels à l'école de Trézien et d'acheter 5 nouveaux ordinateurs adaptés aux besoins du Centre. Accord du Conseil Municipal, qui retient la proposition de l'entreprise CYBERTEK, moins disante (3 204,45 € TTC pour les 5 postes).

• À l'espace polyvalent : la sonorisation actuelle n'est plus adaptée aux besoins. Une consultation a été lancée et, en fonction des options retenues, un budget de 7 000 € est à prévoir pour la réfection de la sonorisation de l'espace polyvalent. Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour l'inscription de ce montant au BP 2013 et pour retenir au meilleur coût la solution technique la mieux adaptée.

#### **PROJET DE LIVRE DE PORTRAITS/PHOTOS**

Une proposition de création d'un livre entièrement dédié à des portraits photographiques de Plouarzelistes est présentée à l'assemblée. À étudier.

#### **AGENDA**

Commission des finances : jeudi 21 mars à 20h30 ;

Conseil municipal avec vote des budgets et repas annuel : jeudi 28 mars à 18h00.